



7e Secteur

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissements

Séance du :

**Mardi 6 Juillet 2021 à 15 h 00
Bastide Saint-Joseph
Salle du Centre d'Animation de Saint-Joseph**

MAIRIE DES 13^e ET 14^e ARRONDISSEMENTS

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 6 juillet 2021

La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je demande à la benjamine du Conseil, Ghania BENKEDIA, de procéder à l'appel.

(Madame BENKEDIA procède à l'appel nominal des Conseillers d'Arrondissements.)

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DÉLIBÉRER.

Approbation du compte-rendu in extenso de la séance du 18 mai 2021

Madame BAREILLE.- S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant d'examiner les différents rapports, je tenais à vous informer sur plusieurs actualités concernant notre secteur. Pour commencer, je souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux Elus du Rassemblement National : Madame FARKAS, qui succède à Madame MIDONIO et Monsieur GIORGI, qui succède à Monsieur BESNAINOU. Bienvenue !

Permettez-moi également de saluer ici la réélection de Martine VASSAL à la tête du Département des Bouches-du-Rhône ainsi que celle de Monsieur Renaud MUSELIER à la tête de la Région PACA et l'ensemble des candidats élus. En ma qualité de Maire de Secteur, je suis satisfaite de dire que le travail engagé dans ce secteur pourra perdurer et s'accélérer avec ces deux collectivités qui sont indispensables à l'accompagnement de la transformation de notre secteur. Beaucoup de nos projets ont été freinés avec la crise de la Covid et je sais que, désormais, nous pourrons les mener à bien durant le mandat.

Comme tous, je partage ce sentiment de retour à la vie à travers la levée des contraintes sanitaires liées à la Covid et l'organisation des manifestations sur le secteur. Il était urgent de faire revivre la culture, nos traditions et nos manifestations, qui font que nos habitants puissent s'évader le temps d'une journée ou d'une soirée.

J'en profite pour remercier ici, en notre nom à tous, le travail des agents municipaux. Soyons clairs : sans eux rien ne serait possible.

(Applaudissements.)

Comme je m'y étais engagée, je tiens également à vous faire un point concernant notre futur commissariat de secteur.

Vous savez que la période électorale a mis un coup de frein à son avancée, la Préfète de Police étant soumise au devoir de réserve. Pour autant, dès lundi, nous avons repris contact et nous nous verrons d'ici la fin de semaine pour échanger de nouveau sur ce projet. Je rencontrerai Monsieur PAYAN également lundi prochain. Sa proposition, lors de la visite de Monsieur DARMANIN, pour réaliser un poste de Police Municipale dans le 14^e arrondissement a retenu toute mon attention et je compte bien avancer également sur ce sujet.

Le Ministre doit revenir d'ici la rentrée pour échanger avec l'ensemble des Elus des différentes collectivités et, bien évidemment, je m'engage à vous tenir informés des évolutions.

Enfin, je tenais à vous indiquer dès maintenant que certains rapports, qui seront présentés au Conseil de vendredi, ne figurent pas à ce Conseil d'Arrondissements. Il ne s'agit pas là d'un oubli mais d'une transmission du Service des Assemblées, hors délai, pour pouvoir enrôler ces derniers dans les meilleures conditions.

Mes Chers Collègues, j'en ai terminé. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Madame le Maire, bonjour. Bonjour à tous, mes chers collègues. Effectivement, il manque deux rapports à ce Conseil : le 37141 qui concerne la cession des terrains de Mc Donald's et le 37070 qui concerne les noms de rues. Il est vrai qu'aucun représentant de la Mairie du 13/14 n'était présent à la Commission des noms de rues du 2 juin, ce qui explique peut-être que ce rapport n'ait pas attiré votre attention. Vous dites qu'ils ont été reçus trop tard et nous en prenons acte. Nous sommes tout de même étonnés car de notre côté, nous avons reçu tous les rapports en même temps, y compris ceux-là, depuis déjà plusieurs jours. Je suis donc surpris qu'ils n'aient pas été enrôlés en même temps que les autres.

D'autre part, j'aurais une question par rapport à la voirie. Nous sommes déjà au mois de juillet et la moitié de l'année 2021 est donc déjà bien entamée. Or, j'ai remarqué que des travaux prévus et budgétés sur la programmation Voirie 2020, que nous avons faite, n'ont toujours pas été réalisés à ce jour.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas connaissance de votre programmation 2021. Nous avons bien reçu votre dernier magazine, mais j'ai vu qu'elle n'y figurait pas. Sauf erreur de ma part, je ne l'ai pas trouvée non plus sur votre site Internet. Nous nous étonnons d'être déjà au mois de juillet et de ne toujours pas avoir la programmation Voirie 2021 pour savoir ce que vous avez prévu dans notre secteur.

Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Monsieur DUDIEUZERE, je vous confirme que ces rapports sont arrivés tardivement et, encore une fois, je pense qu'il est nécessaire que nous ayons suffisamment de temps afin de pouvoir les étudier. Pour vous donner un exemple, s'agissant de la cession du Mc Donald's, pour ne rien vous cacher, hier, j'ai reçu une demande de permis de démolir concernant le Mc Donald's et j'en ai informé Madame CHABOCHE. Je pense qu'il est nécessaire que nous ayons tous les éléments pour pouvoir prendre les décisions en Conseil.

Concernant la voirie, nous vous ferons suivre la programmation. Vous imaginez bien qu'avec la Covid, il y a eu des retards de programmation, mais nous vous ferons parvenir le document pour que vous soyez informés de tout ce qui est prévu.

Monsieur RAVIER.- Madame le Maire, vous avez évoqué le résultat des Elections Départementales et Régionales en saluant l'élection des uns et des autres. Je me permettrai de préciser que dans notre secteur, dans le canton 6 qui regroupe la plupart des quartiers du 13^e arrondissement, mis à part celui de Saint-Just, le binôme D'ANGIO-DUDIEUZERE a brillamment été élu avec 53 % des voix, face à un binôme socialiste soutenu par votre majorité et par l'ensemble de la classe politique. Malgré cela, les électeurs ne s'y sont plus laissés tromper et ont apporté leur soutien à ce binôme qui a fait ses preuves depuis au moins sept ans qu'ils sont sur le terrain. Vous avez vous-même souligné, Madame le Maire, qu'ils sont sur le terrain, depuis toujours, y compris au lendemain de ces curieuses Elections Municipales.

Ils ont donc fait 53 % et pour avoir consulté le cahier d'émargement de Frais Vallon, manifestement, les traditions de la truande continuent, puisque – pour l'anecdote – nous avons pu observer que 300 suffrages ont été exprimés pour les Régionales et 500 pour les Départementales, avec des signatures apportées de toutes les couleurs. C'est sans doute la diversité du quartier qui apporte la diversité des couleurs, en écriture verte, rouge ou bleue et des signatures pour les personnes qui avaient voté au premier et prétendument au deuxième tour, avec de grandes différences. Le Rapporteur Public, à l'occasion de sa présentation de ses conclusions lors de notre recours pour ces Elections Municipales dans ces 13^e et 14^e arrondissements, avait déjà conclu qu'effectivement, il y avait eu fraude pour 200 signatures entre le premier et le deuxième tour. À l'occasion de ces Elections Municipales dans les 13^e et 14^e arrondissements, 200 signatures avaient été jugées frauduleuses par le Rapporteur Public, mais comme nous n'arrivions pas à 387, l'élection a été entérinée. Or manifestement, les traditions demeurent, puisqu'à Frais Vallon, cette fraude a encore eu lieu, ce qui porterait le résultat, en réalité, la fraude en moins, à 55 % des suffrages exprimés en faveur de ce binôme. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce retour aux urnes et à la raison ainsi que de ce soutien à l'action de ce binôme à notre table, en particulier, accompagné par tous ceux qui sont encore élus.

Je précise qu'à l'occasion de ces Elections Régionales, effectivement, Monsieur MUSELIER a été réélu. Il est désormais à la tête de sa majorité, de ce qui reste des LR, de l'UDI, du Parti Socialiste, du Parti Communiste, des Verts et de toute la classe politique, ce qui l'obligera à composer avec des gens qui ne sont pas élus, au détriment de ceux qui l'ont été. C'est la démocratie revendicative plutôt que représentative. Dans ces conditions, il ne faudra pas s'étonner que les électeurs continuent à s'éloigner des isolements et du vote.

Madame le Maire, pour terminer, vous avez vous-même été élue à l'occasion de ces Elections Régionales, et nous vous félicitons. Le Président de la Région PACA ou Sud – je ne sais pas comment il faut l'appeler désormais – vous a confié de nouvelles responsabilités. Vous les cumulez. Tant mieux ! Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir au vu de l'action qui est la vôtre. Vous avez rappelé que sans les agents, rien ne se ferait et vous avez ô combien raison. Toutefois, non seulement ils

attendent vos directives, mais certains d'entre eux attendent encore votre visite un an après. Certains agents de ce secteur ne vous ont toujours pas rencontrée.

Depuis quelques jours, une nouvelle responsabilité est venue s'ajouter aux autres, concernant le futur de la Méditerranée. Les habitants des 13e et 14e arrondissements se contenteraient que vous vous intéressiez à leur futur, ce qui serait déjà pas mal.

La question que je vous pose aujourd'hui est la suivante. À partir de cette réalité qui veut que vous soyez Maire de Secteur, ainsi qu'à la tête d'une délégation à la Région et au Conseil de Territoire, cela fait beaucoup de choses à faire. Vous avez sûrement beaucoup de volonté mais pour l'instant, la seule que vous ayez consisté à conserver votre emploi, à moins que je ne me trompe ou que je n'aie pas reçu l'information que vous auriez enfin compris que votre agenda doit être entièrement consacré à votre action publique. C'est ce que les habitants réclament et ce dont ils ont besoin.

Vous investirez-vous enfin totalement, ou continuerez-vous à investir des capitaux dans la banque qui vous emploie ?

Madame BAREILLE.- Avant de laisser la parole à Monsieur ROSSI, permettez-moi de vous répondre, Monsieur le Sénateur. D'ailleurs, nous sommes heureux de vous retrouver après ces longs mois d'absence en Conseil d'Arrondissements.

Monsieur RAVIER.- J'assume mes responsabilités.

Madame BAREILLE.- ...D'élu à mi-temps entre Paris et Marseille, n'est-ce pas ?

Monsieur RAVIER.- Cela compte double !

Madame BAREILLE.- Comme vous le dites, il faut faire une analyse complète des résultats sur le canton 6, sur le 13e arrondissement. Effectivement, Madame D'ANGIO et Monsieur DUDIEUZERE ont remporté le canton 6 face à Monsieur HAMMOU et à la Gauche. En revanche, vous êtes arrivés derrière Renaud MUSELIER, derrière la liste de la Région sur laquelle je me présentais. J'ai donc envie de vous dire : rendez-vous dans cinq ans ; nous aurons encore de belles surprises !

(Applaudissements.)

Je vous rappelle également que vous avez perdu votre recours encore une fois. Il serait donc bien que vous tourniez la page. Passez à autre chose et travaillez !

Monsieur RAVIER.- Nous avons eu la satisfaction d'entendre qu'il y a eu fraude.

Madame BAREILLE.- Effectivement, on peut se cacher derrière la défaite.

Par ailleurs, je vous rassure : je fais la tournée et rencontre les agents de cette Mairie. Je vais même rencontrer votre fils. Par conséquent, ne vous inquiétez pas, je fais vraiment le tour de l'ensemble des agents de la Mairie de Secteur et c'est normal.

Quant au cumul des mandats, je pense que vous n'êtes pas les mieux placés pour me faire des reproches.

Monsieur RAVIER.- J'ai parlé de cumul des responsabilités...

Madame BAREILLE.- Monsieur RAVIER, je vous ai laissé parler. Laissez-moi donc également vous répondre, Monsieur le Sénateur. On respecte, s'il vous plaît. Encore une fois, nous avons chacun des fondamentaux.

Monsieur RAVIER.(à l'encontre de Monsieur GASMI) - Cela consiste-t-il à menacer les agents parce qu'ils ouvrent la barrière un peu trop lentement ?

(Intervention de Monsieur RAVIER hors micro - Inaudible.)

Madame BAREILLE.- Je vous demande de me laisser terminer. Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur le Sénateur. S'il vous plaît !

Monsieur RAVIER. (à l'encontre de Monsieur GASMI) - Conduisez-vous en élu respectable avant de menacer qui que ce soit !

Madame BAREILLE.- S'il vous plaît ! Je vous répondrai, puisque vous êtes très intéressé, depuis le début de mon mandat, par ma vie personnelle et professionnelle.

Je vous répondrai en deux temps, Monsieur le Sénateur.

En premier lieu, effectivement, j'ai des fondamentaux et des valeurs : le respect, le mérite et le travail.

Monsieur RAVIER.- Il n'y a pas l'honnêteté dans tout cela.

Madame BAREILLE.- Écoutez, le travail... De nombreux Marseillais et habitants du 13/14 ne demandent qu'à travailler. Vous vous en êtes peut-être éloigné ces dernières années. J'ai fait le choix de travailler, ce qui est un droit, parce que je l'ai toujours fait. Je ne pense pas être la seule à cumuler des mandats. Effectivement, je suis très honorée d'être à la Région aujourd'hui et j'ai donc choisi de suspendre mon contrat à la banque. Je parle bien de « suspendre » puisque je compte bien continuer à travailler comme je l'ai toujours fait et je vous invite à en faire autant, Monsieur le Sénateur. Nous attendons que vous vous mettiez au travail. Merci.

(Applaudissements.)

(Réparties dans la salle hors micro.)

S'il vous plaît, laissons Monsieur ROSSI prendre la parole.

Monsieur ROSSI.- Je pensais faire un Conseil d'Arrondissements serein, les élections étant terminées et les résultats étant là. D'ailleurs, je salue tous ceux qui sont élus, car l'un ne l'est pas plus qu'un autre et on est légitime de la même manière. Je me réjouis que vous soyez, avec le Général GALTIER, dans un exécutif tel que la Région, car nous sommes sur des territoires qui en ont bien besoin. Je salue Madame D'ANGIO et Monsieur DUDIEUZERE pour leur résultat.

Je mettrai quelques bémols sur les analyses de Frais Vallon ou d'ailleurs, parce que je reconnais que si l'on se lance dans des analyses territoriales, effectivement, on a des surprises, au premier chef. J'ai constaté, comme vous, mais sûrement avec moins d'acuité, que telle personne avait fait un score sur Château-Gombert et que d'autres faisaient un score parfois différencié de 11 points. Je me suis dit : il y a une magie, une alchimie... ou une adhésion qui, d'ailleurs, est le résultat des urnes. En tout cas, ils ne sont pas contestés ni contestables.

Madame D'ANGIO et Monsieur DUDIEUZERE ont intégré le Département des Bouches-du-Rhône, à leur juste place et ils ont été accueillis comme chacun et chacune.

Après, quant à discuter de savoir si la chose jugée l'a mal été, vous qui faites la loi, Monsieur le Sénateur, vous savez que celle-ci a déterminé les choses. Il me semble même que vous n'avez pas fait appel, ce qui aurait pu être tout à fait légitime. C'était de l'ordre du possible, mais vous ne l'avez pas fait, peut-être parce qu'effectivement, à la lecture du rapport, vous saviez très bien que l'appel rendrait la deuxième décision aussi ridicule que la première.

Ceci étant dit, il n'est pas choquant que X ou Y, notamment le Maire de Secteur, ait une activité dans tel ou tel segment de la vie, notamment professionnelle. Vous venez de nous faire part publiquement – nous le découvrons – que vous avez décidé de suspendre cette activité professionnelle. Il ne s'agit pas de s'en éloigner pour dire : « Je vais vivre du mandat public pendant 30 ans » ; on suspend pour l'exercice qui est confié. Pour ma part, je me réjouis que l'on vous ait donné quelques responsabilités cumulatives à la Région et au CT1.

Notre collègue Monsieur DUDIEUZÈRE, demandait les programmations. Nous sortons d'un an et demi de Covid, compliqué et complexe, où la plupart des collectivités ont été mises en suspension. Je comprends que vous ne soyez pas d'accord et c'est normal. Si j'étais dans la même situation, je râlerai de la même manière, mais entre vous et moi, qui suis le plus ancien ici, notre légitimité ne repose sur rien du tout avec 30 % d'électeurs, pas plus pour vous que pour nous. Je suis peiné de voir une situation où 30 % des personnes nous ont accordé le mandat public alors que 70 % sont restées à la maison. Personne n'a gagné ! Chacun s'en est contenté. Vous parliez de 53 %, mais si tout le monde affiche les scores, je vous dirai que 63 % de 30 % est dérisoire. Moi, je suis capable de le dire et 53 % de 30 % est également dérisoire.

C'est d'une grande tristesse pour la démocratie.

(Applaudissements.)

Chacun de nous doit faire preuve d'un peu d'humilité.

Quant au cumul des mandats, tout de même...

Monsieur RAVIER.- Je n'ai pas parlé de mandats mais de responsabilités.

Monsieur ROSSI.- Ce sont les électeurs qui donnent les responsabilités !

Monsieur RAVIER.- Il faut les assumer sur le terrain et quand on est à la banque, on n'est pas sur le terrain.

Monsieur ROSSI.- Je l'entends, mais imaginez bien que certaines personnes, en quatre heures, font peut-être l'équivalent de huit, voire de douze. Ce n'est donc pas forcément le temps passé qui donne qualité. Cela se saurait ! Certains ne siègent jamais dans les assemblées alors qu'ils ont un mandat. Effectivement, la suspension que vous nous annoncez est une plus-value, car cela signifie une mobilisation plus intéressante. Le fait que deux collectivités doivent nous aider, beaucoup plus sur ces territoires pour les rééquilibrer, est une bonne nouvelle.

Quant au fait que le Président MUSELIER ait indiqué dans les propos préalables qu'il regardait vers le Nord, il est le bienvenu, mais avec des sous.

Monsieur RAVIER.- Entre toi et moi, je dirais : enfin ! Il était temps que Monsieur MUSELIER et Madame VASSAL portent leur regard sur le Nord.

Monsieur ROSSI.- Moi, je dis : tant mieux !

Monsieur RAVIER.- Enfin ! Ils découvrent l'existence du Nord !

Monsieur ROSSI.- Non, ils ne découvrent rien du tout !

(S'adressant à plusieurs Conseillers) Pouvez-vous arrêter, s'il vous plaît. L'heure n'est pas à la polémique. Il s'agit d'un Conseil d'Arrondissements et, ici, ce n'est pas la cour des Miracles.

Je le répète et le dis d'une manière sereine : nous sortons d'une échéance électorale dans laquelle la République a pris un sacré coup. J'ai écouté le congrès de votre Présidente, de la même façon dont j'écoute tout le monde et comme tout démocrate, elle ne se satisfait pas non plus de cette participation nationale. Sur ce territoire, celles et ceux ayant mandat doivent apporter une contribution pour que celles et ceux qui y vivent, qui sortent de ce Covid et d'une période particulièrement anxiogène, puissent redécouvrir quelques moments de bonheur où ils se retrouveront et partageront les choses avant de se reconstruire, car il faudra gérer la suite et le problème de la santé lié à ce Covid. Nous aurions donc intérêt à mutualiser nos forces et nos énergies. Je souhaite que le Président MUSELIER et la Présidente du Département Martine VASSAL apportent une contribution exceptionnelle sur ces territoires. Je sais que vous irez les plaider, comme nous le ferons dans le Département, pour faire en sorte que dans cinq ans, au moment où vous vous confronterez, les électeurs aient un choix objectif. Évidemment, je souhaite la reconduction de mes amis dans ce combat qui, je l'espère, dépassera 30 % de participation.

Bon Conseil, mes amis et bon vent. Nous en aurons tous besoin !

(Applaudissements.)

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais féliciter les nouveaux Conseillers Départementaux et Régionaux. J'espère que ces nouveaux mandats seront bénéfiques à notre territoire.

Je veux rebondir sur le propos de Monsieur ROSSI quant au fléau qui gangrène petit à petit et de plus en plus notre démocratie. Le peuple ne s'exprime plus, perdant confiance et surtout espoir. Les résultats ne sont pas réellement représentatifs de notre pays, car seule une minorité s'exprime, la majorité refusant de se rendre dans les bureaux de vote. Chaque politique en est en partie responsable, y compris moi-même, s'éloignant de plus en plus des électeurs, favorisant le désintérêt et engendrant une abstention de plus en plus grandissante. Je pense qu'au-delà d'essayer de gagner de nouveaux mandats ou d'en perdre, il s'agit de s'alerter sur l'abstention qui est réellement le danger de l'avenir, au-delà de tout ce que nous aurons à affronter.

Je félicite à nouveau tout le monde, car la victoire est incontestable de part et d'autre. Comme Monsieur ROSSI le dirait, je souhaite bon vent à tous les Elus de cette assemblée. Merci.

(Applaudissements.)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS.

Effectivement, les élections sont maintenant derrière nous et je pense qu'il est grand temps que nous travaillions tous ensemble dans l'intérêt général de tous les habitants des 13^e et 14^e arrondissements, comme je suis sûre que nous le ferons. Merci.

À présent, je vous propose de dérouler les différents rapports.

RAPPORT N° 21-043 7S

Direction Générale des Services – Transfert anticipé du Boulodrome des Olives à l'inventaire des Équipements de la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements de Marseille

Madame BAREILLE.- Nous sommes tous ravis de vous retrouver en forme après votre accident, Monsieur SOLER.

Monsieur SOLER.- Merci, Madame le Maire. Pour ce premier rapport, il s'agit de l'approbation de la demande de transfert anticipé du boulodrome des Olives à l'inventaire des équipements de notre Mairie de Secteur, conformément au rapport n° 21-37193-DGSE qui sera présenté au Conseil Municipal le 9 juillet 2021.

Le 25 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'acquisition, auprès du bailleur social 13 Habitat, de l'emprise à usage de terrain de pétanque sise place Léon Foenquinos, dans le 13^e arrondissement.

Le 9 mars 2020, une convention de mise à disposition anticipée a été conclue entre 13 Habitat et la Ville de Marseille afin que cette dernière engage les travaux de rénovation et de l'aménagement du terrain de boules, dans l'attente de la signature de l'acte authentique de cession.

Aujourd'hui, alors qu'il est désormais opérationnel, le boulodrome des Olives reste pourtant fermé au public, malgré une demande d'utilisation croissante émanant des boulistes.

La gestion anticipée dudit équipement sportif, situé dans un noyau villageois très ancien, où un véritable lien intergénérationnel existe, permettra de répondre aux attentes des administrés en offrant à la population un lieu de vie, d'échange et de convivialité dès la saison estivale. C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Madame le Maire, bien évidemment, nous voterons favorablement ce rapport, puisqu'à Marseille, il est de tradition que les boulodromes soient gérés par les Mairies de Secteur.

Je voudrais juste vous alerter sur le fait que cet équipement doit être correctement réalisé avant qu'il vous soit transféré, notamment en ce qui concerne le grillage. En effet, le rapport indique qu'il est fermé à la population, mais cette dernière a pu l'ouvrir afin de pouvoir en bénéficier. J'y passe assez souvent et ce boulodrome est régulièrement occupé alors que la porte d'entrée est bien fermée à

clé. Le grillage doit donc être revu et je crois que l'Algéco n'est encore pas installé. Par conséquent, je pense qu'avant de récupérer un équipement, vous devriez veiller à ce que la Mairie le termine, car si vous le récupérez alors que les travaux ne sont pas faits, je crains qu'ils ne soient jamais réalisés.

D'autre part, pour me rendre régulièrement à ce boulodrome, les abords méritent que l'on y prête attention puisque le nettoyage laisse vraiment à désirer, en l'occurrence, je m'adresse à la Vice-Présidente au Territoire et à l'Elue au Conseil de la Métropole. En effet, les poubelles débordent et on y trouve des canettes aux quatre coins.

Il serait donc bien que vous puissiez avoir une attention particulière sur les abords de cet équipement. À l'époque où la BIP existait, il faisait partie des endroits auxquels elle se rendait régulièrement pour les entretenir.

Enfin, au-delà de ce boulodrome, je voudrais vous interroger sur une rumeur qui court dans les 13e et 14e arrondissements depuis quelques jours, indiquant que certaines associations n'auraient pas encore signé ou résigné leur convention d'occupation des boulodromes. Je fais allusion à celui de la Batarelle, notamment, où la rumeur voudrait que vous ayez le souhait d'y mettre une nouvelle association. Nous savons tous que cet équipement est occupé par une association depuis des années, qui vit dans les 13e et 14e arrondissements, qui a un grand nombre d'adhérents et qui accueille des compétitions régulièrement ainsi qu'une école pour les petits afin d'apprendre la pétanque à nos enfants. Pourriez-vous arrêter cette rumeur et nous confirmer aujourd'hui que vous ne mettez pas dehors l'association qui occupe actuellement cet équipement ?

Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Madame D'ANGIO, vous avez tout à fait raison de me rappeler que l'Algéco qui était prévu n'a pas été livré. Je me permets donc de saisir Monsieur BENFERS, puisque vous nous aviez proposé votre aide, pour que la Ville nous mette à disposition cet Algéco qui était bien prévu.

Par ailleurs, Monsieur SOLER reçoit l'ensemble des associations pour revoir les conventions.

Monsieur SOLER.- Pour répondre à Madame D'ANGIO, concernant le boulodrome de la Batarelle, ainsi que l'association, il faut savoir que cette dernière comptait plus de 250 adhérents. Or, on a constaté une chute libre au niveau des adhérents, qui se sont complètement désintéressés de ce boulodrome. Cela n'est pas dû à la Covid mais plutôt à l'ambition que l'association voue. En effet, la Fédération de Pétanque m'a carrément contacté pour me faire état de son inquiétude sur cette association car plusieurs camps se sont dessinés au niveau du bureau. Peut-être un quart des personnes sont pour ce bureau, grosso modo pour continuer à jouer aux cartes et ne rien faire d'autre et les trois quarts, de l'autre côté, sont plutôt voués à ce que des concours assez représentatifs soient mis en place.

Quand vous avez le bureau qui ne s'entend pas et des adhérents qui vous attrapent, venant vous demander des rendez-vous ici afin de régler le problème et quand la Fédération vous demande également de régler le problème, à un moment donné, il faut faire la part des choses.

Madame D'ANGIO.- Confirmez-vous aujourd'hui que vous mettez cette association dehors ?

Madame BAREILLE.- Il n'y a pas de confirmation. Encore une fois, nous écoutons les doléances de l'ensemble des habitants.

J'ai demandé à Yohann de recevoir les associations et les personnes qui nous ont sollicités, car nous nous devons de les recevoir et de comprendre ce qu'il en est. Ensuite, quand nous les aurons reçus, nous vous tiendrons informés de la suite.

Monsieur RAVIER.- Si je peux me permettre, avez-vous été saisis par la Fédération de Pétanque par courrier ?

Monsieur SOLER.- Nous avons reçu un appel téléphonique.

Monsieur RAVIER.- Demain, je peux vous appeler et me faire passer pour le Président de la Fédération Française de Pétanque et de la Batarelle. Cela vous suffit-il pour estimer qu'il existe un tel désordre dans cette association ?

Madame BAREILLE.- Excusez-moi mais cela ne concerne pas le rapport.

Monsieur SOLER.- Je connais bien la personne qui m'a appelé, parce que je suis un bouliste et je sais très bien qu'il fait partie de la Fédération.

Monsieur RAVIER.- Une autre association n'est-elle pas déjà prévue ?

Madame BAREILLE.- Je propose de passer au vote du rapport. Nous ne traiterons pas cette convention aujourd'hui car ce n'est pas l'objet de la délibération.

Monsieur SOLER.- Je trouve que vous vous inquiétez beaucoup de la Batarelle mais pas des autres clubs. C'est un peu bizarre.

Monsieur RAVIER.- J'affirme qu'un compte bancaire a été ouvert par une association avec l'adresse du Club de Pétanque de la Batarelle. Êtes-vous au courant ?

Madame BAREILLE.- Aujourd'hui, rien n'est fait.

Monsieur SOLER.- Vous serez tenu au courant après la réunion.

Madame BAREILLE.- Monsieur SOLER, ce n'est pas la peine de répondre car ce n'est pas le sujet de ce rapport. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur RAVIER.- Nous serons vigilants sur l'évolution de ce dossier.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, je voulais dire quelques mots, car je suis un peu inquiet de tout ce que j'entends. Certes, il n'y a rien de factuel et nous n'avons aucun document sous les yeux mais je voulais rappeler à chacun d'entre nous que la Mairie n'a pas vocation à faire de l'ingérence chez les associations. À ce moment-là, il faudrait changer toutes les conventions à chaque fois qu'un mandat change de camp.

Soyons vigilants. Je peux le dire car je le vis actuellement et je l'ai vécu dans le passé. Si nous prenons des décisions, les uns et les autres, qui sont peut-être arbitraires ou justes à nos yeux, il en découle des conséquences très graves. Qu'il s'agisse d'un club de boules ou d'une association sportive ou culturelle, ce n'est pas qu'un lieu où l'on vient se détendre et passer du temps perdu ; c'est un lieu de vie et de lien social. Par conséquent, soyons vigilants avant de prendre une quelconque décision sur un quelconque lieu et protégeons nos concitoyens.

Qui est mieux placé que les adhérents d'une association pour dire ce qui se passe ? Ils doivent régler les problèmes entre eux et gérer leurs soucis en interne puis des décisions en découleront. Néanmoins, je rappelle sans cesse qu'en tant qu'Elus, nous n'avons pas vocation à faire de l'ingérence dans le monde associatif.

Il s'agit juste d'un devoir d'alerte que je me donne le droit d'exprimer.
Merci.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, mes Chers Collègues, je peux tout comprendre parce que chaque rapport peut amener à une interpellation sur tel ou tel sujet. Je comprends que l'on s'interroge sur le devenir.

Monsieur BENFERS rappelle le principe de la non-ingérence. Excusez-moi, mais là, on ne parle pas de la même chose. On parle d'un équipement transféré sur lequel le Maire de Secteur, quel qu'il soit, signe une convention de mise à disposition et engage sa responsabilité.

Si les alertes existent et si des interpellations sont faites sur la gestion – je dis « si », car je n'en sais rien du tout –, il est tout de même normal que chacun regarde le bien-fondé pour savoir avec qui, demain matin, on signe une convention.

S'il existe des associations lucratives sans but, il faut les dénoncer. Il y a un Procureur et c'est facile. Si des gens ouvrent des comptes sans autorisation, il faut les dénoncer, de la même manière que s'il y a des conventions prétendument de complicité ou de connivence. En revanche, si l'on demande juste à une Mairie de regarder la chose légale, à savoir le fait qu'un bureau élise un Conseil d'Administration qui élit un Président en son sein, sur lequel la gestion est connue et transparente, avant même de signer une convention, j'appelle cela de la bonne gestion publique. Il vaut mieux faire ainsi plutôt que confier, à une situation de crise ou de difficulté, quelque chose qui, demain matin, relèverait de la responsabilité du Maire.

Si c'est le cas, lors du prochain Conseil, Monsieur le 1^{er} Adjoint nous donnera la lecture de la réalité des faits après les rencontres, et Madame le Maire nous dira avec qui elle a conventionné sur la base des règles légales. Je crois que cela nous suffit.

De tous les rapports possibles, on pourrait passer de l'un et sauter sur un autre. À la vue des rapports, je pense que l'on peut y passer la nuit si l'on veut.

L'interpellation est une chose, et la rumeur en est une autre. En matière de rumeur, Monsieur RAVIER...

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas une rumeur puisque Monsieur SOLER vient de le confirmer.

Monsieur ROSSI.- Non, il n'a rien confirmé. Je pense qu'il serait bien de s'arrêter au phénomène factuel.

Madame le Maire, soyez adorable et reprenez le cours de cette séance que vous présidez – et que vous seule présidez, soit dit en passant – de manière à ce que nous examinions le fond des rapports. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Nous passons au vote de ce premier rapport et je rappelle que nous sommes en attente de cet Algéco de 80 000 euros pour ce boulodrome.

LE RAPPORT N° 21-043 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 21-37104-DD – 21-044 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - Société LOGIREM - LES MICOCOULIERS - Réhabilitation de 327 logements locatifs sociaux dans le 14e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'une garantie d'emprunt accordée par la Municipalité au profit de la société LOGIREM, le prêt étant destiné à financer une opération de réhabilitation de 327 logements sociaux aux Micocouliers, situés au 8, boulevard Roland Dorgelès, dans le 14e arrondissement.

Cette opération est financée par un emprunt de 8 042 000 euros, proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame MAKHLOUFI. S'il n'y a pas de prise de parole, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37104-DD – 21-044 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N° 21-37200-DECV – 21-045 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE - Délégation de service public pour l'exploitation et l'animation des fermes pédagogiques, la gestion et l'animation des relais-nature - Approbation des avenants et protocoles relatifs à l'impact financier de la crise sanitaire sur les DSP. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame BOUKRINE.- Madame le Maire, chers collègues, bonjour à tous. Ce rapport a pour objet l'approbation des avenants et protocoles relatifs à l'impact financier de la crise sanitaire, ci-annexés aux contrats de délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de fermes pédagogiques.

Concernant les fermes pédagogiques et les relais-nature municipaux, l'avance à récupérer par la Ville de Marseille auprès de chacun des délégataires, au titre de 2020, s'élève ainsi dans notre secteur :

- la ferme pédagogique de la Tour des Pins, dans le 14e arrondissement : 2 039 euros (avenant n 3 ci-annexé au contrat de délégation de service public n 14/04179) ;
- le relais-nature Saint-Joseph, dans le 14e : 6 117 € (avenant n 3 ci-annexé au contrat de délégation de service public n 15/1026).

Les recettes seront constatées au budget 2021 de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, nature et fonction correspondantes.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BOUKRINE. Je mets aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37200-DECV – 21-045 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 21-36852-DSFP – 21-046 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ETUDES EXPERTISES ET CONNAISSANCES - Demande d'autorisation d'affectation de programme pour la réalisation d'Études et Travaux nécessaires au relogement des ateliers de construction des décors de l'Opéra dans les entrepôts pris à bail par la Ville et situés au 6, boulevard de la Bougie - 14e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur YATSOU.- Madame le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de ce rapport, nous sommes saisis afin de statuer sur l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle pour l'année 2021, concernant la réalisation d'études et de travaux nécessaires au relogement des ateliers de construction des décors de l'Opéra, à hauteur de 210 000 euros hors taxes.

Pour recevoir les ateliers des décors, il a été décidé de prendre en location des locaux situés au 6, boulevard de la Bougie, dans 14e arrondissement, d'une superficie de 2 500 m², au regard du prix du loyer peu élevé, des surfaces et hauteurs sous plafond adaptées et de l'accessibilité du site ainsi que de l'état général des locaux.

Pour autant, si l'état général ne nécessite pas de gros travaux, des adaptations et des petites réfections sont néanmoins nécessaires : création d'espaces ateliers ; alimentation électrique par l'élaboration de chemins aériens et suivant la position des machines et outils qui aura été définie ; conception d'espaces distincts et adaptés concernant la zone de vestiaires et sanitaires ; mise en place d'un extracteur de bois à l'extérieur.

Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU. Nous sommes ravis d'accueillir ces ateliers dans notre secteur.

LE RAPPORT N° 21-36852-DSFP – 21-046 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 21-37114-DSFP – 21-047 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14e arrondissement - Sainte-Marthe - 2, rue Berthelot - Abandon du projet de cession au profit de la société Ricard SA d'un immeuble appartenant à la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Madame le Maire, chers collègues, bonjour. Pour ce rapport, il s'agit de se prononcer concernant l'abandon du projet de cession au profit de la société Ricard SA qui, désireuse d'étendre son siège, souhaitait acquérir la parcelle cadastrée en section 896 H0180, propriété de la Ville de Marseille, d'une superficie de 1 360 m² et située au 2, rue Berthelot, dans le 14e arrondissement, pour finalement ne pas donner suite à ce projet de promesse, ayant trouvé d'autres solutions.

Par conséquent, pour ces raisons, il nous est demandé d'approuver la décision de ne pas céder ladite parcelle à la société Ricard.

Par ailleurs, considérant que ni la cession ni la désaffectation définitive n'ont eu lieu et que ces locaux sont encore affectés à l'usage public, il est également proposé de constater l'échéance du délai de trois ans fixé par l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- J'ai juste une question technique et pratique sur ce rapport : la Mairie de secteur continuera-t-elle à gérer cet équipement, ou la Mairie centrale souhaite-t-elle le conserver ? Si vous continuez à le gérer, j'espère que les associations pourront perdurer à l'intérieur et que vous veillerez à développer cet équipement, qui est de grande qualité et situé en plein cœur d'un village, dans lequel de nombreuses choses peuvent être mises en place pour le bien-être de ce noyau villageois. Je vous remercie.

Madame BAREILLE.- Madame D'ANGIO, vous avez raison de souligner tout le potentiel de ce bâtiment. J'en profite pour saisir une nouvelle fois Monsieur BENFERS. J'imagine que vous vous êtes rendu dans cet immeuble, et vous pouvez constater que l'état est assez critique. En tout cas, cela nécessite de faire des travaux pour que les associations et les habitants puissent profiter au mieux de ce lieu, en toute sécurité. Merci.

Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37114-DSFP – 21-047 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37133-DTBN – 21-048 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Centre Urbain du Merlan - Mise aux normes des équipements techniques - Avenue Raimu - 14e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation

de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, mes chers collègues, dans ce rapport, nous sommes appelés à débattre de l'augmentation du budget de travaux concernant la mise aux normes des équipements techniques du Centre urbain du Merlan. Le montant initial de l'opération était fixé à 1 900 000 euros et, aujourd'hui, il nous est proposé de le porter à 2 068 000 euros. Cette augmentation fait suite à des tests réalisés par le Bataillon de Marins-Pompiers.

Deux types de travaux sont apparus nécessaires : premièrement, la création de nouveaux dispositifs de désenfumage ; deuxièmement, le désamiantage des dispositifs déjà existants.

Madame le Maire, je vous remercie de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37133-DTBN – 21-048 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 21-37158-DGAUFP – 21-049 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Extension du Dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives sur les 1er, 2ème et 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 12ème et 14e, et 10ème et 15ème arrondissements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Dans ce deuxième rapport, nous sommes appelés à délibérer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros à l'ADIL 13 (Agence départementale d'information sur le logement). Cette subvention vise à promouvoir le dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives.

Le projet qui nous est présenté vise à réaliser quatre objectifs :

- l'accompagnement juridique des ménages du parc privé qui ne sont pas connus des services d'accompagnement social et qui ont pourtant reçu un commandement de payer une dette locative ;
- la formation des travailleurs sociaux aux outils permettant d'accompagner les ménages se trouvant dans ces situations ;
- la communication du dispositif auprès des acteurs concernés ;
- l'animation et le suivi d'une commission partenariale locale chargée de ces questions.

Il est précisé que l'État et le Conseil départemental sont les autres partenaires financiers de cette opération et qu'eux-mêmes ont versé 30 000 euros de subvention chacun.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37158-DGAUFP – 21-049 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N° 21-37000-DASA – 21-050 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ère répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport nous amène à délibérer sur l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, dans le cadre d'une première répartition pour l'année 2021. Sur un montant global de 88 100 euros, notre secteur est concerné par :

- Colinéo, pour un montant de 800 euros ;
- l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations pour le Centre Social des Flamants, pour un montant 1 500 euros ;
- l'association Une Terre Culturelle pour un montant de 2 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37000-DASA – 21-050 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N° 21-37003-DASA – 21-051 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Dans ce rapport, il nous est demandé d'entériner l'autorisation de versement du solde des subventions attribuées aux centres sociaux au titre de l'Animation Globale et de Coordination et à l'Union des Centres Sociaux et Socioculturels des Bouches-du-Rhône pour la fonction préventive d'appui aux centres sociaux.

Sur un montant global de 1 789 216 euros, qui vient en sus des acomptes d'un montant total de 846 126 euros attribués par la délibération n° 20/0629/UAGP du 23 novembre 2020, notre secteur est concerné par :

- le CCO Saint-Jérôme/la Renaude, Sainte-Marthe/La Paternelle et siège, pour des montants de 47 263 euros, 50 263 euros et 7 200 euros ;
- la Ligue de l'Enseignement et la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13 pour les Lilas et Saint-Joseph, pour des montants de 49 263 euros et 157 263 euros ;
- l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations sur les Flamants, pour 55 263 euros ;

- l'Association Ensemble pour l'Innovation Sociale, Éducative et Citoyenne Val Plan/Bégudes pour un montant de 45 263 euros ;
- l'Association de Gestion et d'Animation de Malpassé pour un montant 50 263 euros ;
- l'Association de Gestion et d'Animation AGESOC Frais Vallon, pour 57 263 euros.

Ensuite, nous avons les association La Garde, Saint-Just/La Solitude, Saint-Gabriel/Canet/Bon Secours, Grand Canet et Agora, ainsi que l'association Union des Centres Socioculturels des Bouches-du-Rhône (UCS). Cela fait beaucoup de montant à donner, mais vous les avez dans le rapport.

Toutefois, les animateurs et les directeurs de centres d'animation et de centres aérés font un très bon travail, mais il est vraiment regrettable que les budgets d'équipement ne soient pas augmentés. En effet, nous avons un grand nombre d'équipements, sans pour autant disposer d'une enveloppe de travaux adéquate, laquelle reste vraiment dérisoire à ce jour.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur BENFERS.- Je ne participe pas au vote.

Madame BAREILLE.- C'est noté. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37003-DASA – 21-051 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe Rassemblement National.

Monsieur BENFERS ne prend pas part au vote.)

RAPPORT N° 21-37004-DASA – 21-052 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur du Bel Âge - 2ème répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame SEMERDJIAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour. Dans ce rapport, il nous est demandé de valider l'attribution de subventions

à des associations œuvrant en faveur des seniors résidant dans notre cité, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2021.

Sur un montant global de 12 900 euros, notre secteur est concerné par l'Association Femmes Familles Font-Vert, pour un montant de 1 500 euros. Madame le Maire, mes chers collègues, je tiens à saluer une nouvelle fois le travail formidable accompli par cette association, dont l'action devait être considérée comme une priorité.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame SEMERDJIAN. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37004-DASA – 21-052 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37005-DASA – 21-053 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2ème répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarités, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2021.

Sur un montant global de 38 800 euros, notre secteur est concerné par Colinéo, pour un montant de 500 euros, pour cinq unités centrales, un ordinateur portable, ainsi que cinq souris et claviers.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Sur ce rapport, vous me voyez ravie. Lors du dernier Conseil d'arrondissements, sur le même rapport, nous avons évoqué deux associations, Colinéo et Femmes Familles Font-Vert, qui faisaient la demande de matériel informatique et de bureautique, et j'avais interrogé les élus de la Mairie centrale pour comprendre la raison pour laquelle il existait un écart entre ces associations. Vous me voyez donc ravie de voir que l'association Colinéo peut bénéficier d'une subvention supplémentaire afin de pouvoir acheter le matériel nécessaire à sa fonction.

Bien évidemment, nous voterons favorablement ce rapport.

Monsieur ROSSI.- Bien sûr, Madame le Maire, on peut se réjouir que des rapports contribuent financièrement afin de permettre à des structures de s'équiper. Néanmoins, on a évoqué le principe de l'équipement, mais pas le montant proposé, lequel est très faible.

Madame D'ANGIO.- Il s'agit d'un complément.

Monsieur ROSSI.- Certes, mais il est très faible. Je le dis parce qu'il s'agit notamment de Colinéo, que nous connaissons tous. Cette structure protège une partie de la Batarelle basse, sur le plan environnemental, et s'est battue pendant des années – parfois bien seule, sous d'autres majorités – pour éviter que ce soit

urbanisé. Elle a créé un jardin partagé, des formations pour les enfants et des lieux qui sont des points de référence. Honnêtement, au moment où nous nous parlons, elle a toujours montré sa probité, avec des audits ou des contrôles.

Il en est de même pour Femmes Familles Font-Vert, car ils se battent contre ceux qui mènent les enfants à tenir les murs et permettent à des femmes de ne pas être des nourrices, en expliquant la laïcité et ce qui est la conception même de la République. Ils sont en train de faire un lieu de formation pour permettre à des gens d'avoir du travail, car le travail est une forme d'émancipation pour chacun d'entre nous.

Je le dis à notre collègue Sami BENFERS : trouvons un temps politique pour réunir quelques élus de la Ville et du secteur afin de faire le point sur ceux qui ont tant de besoins.

Moi qui gère l'ANRU et la Politique de la Ville, je suis prêt à partager ce temps avec les représentants de la Ville, avec la Mairie de secteur, car c'est ici que cela doit se faire, les mairies de secteur étant le cœur du réacteur. Je suis un peu las de finir à Bargemon toute la journée. Ce matin, je discutais d'un sujet, et les deux tiers ne savaient pas où cela se trouvait, ce qui est tout de même très compliqué. Il n'est pas interdit de venir sur les territoires pour échanger.

Monsieur BENFERS n'est pas facteur, mais conseiller municipal. Je demande au conseiller municipal que vous êtes de monter une réunion en présence des collègues en charge des dossiers, afin que nous nous rencontrions. Vous avez ici des délégués et une Mairie, dans laquelle il y a de l'espace. Nous pouvons donc nous voir sur des sujets de fond et mutualiser intelligemment ce dont les gens ont besoin. La Covid n'est pas terminée, et nous aurons l'après-Covid. Les gens sont en grande souffrance, y compris mentalement et moralement, et tous ceux qui gèrent le parc social le savent très bien. Même dans le diffus, les gens ne sont pas bien. Nous avons donc intérêt à mutualiser nos énergies. En tout cas, j'y suis prêt. Si vous faites venir nos collègues, ils seront les bienvenus, et l'opposition, quelle qu'elle soit, sera invitée. Le fait que des gens viennent ne me gêne pas. Cela ne m'a jamais gêné et, d'ailleurs, je n'ai jamais été de ceux qui pensent qu'il faut exclure qui que ce soit. Madame le Maire, l'opposition doit être présente à cette réunion, ainsi que la majorité, parce que c'est vous qui l'incarnez, et ceux qui ont des délégations doivent être également présents pour essayer de trouver des solutions.

C'est acté, et j'espère que c'est écrit. Monsieur BENFERS, la balle est dans votre camp. Je suis sûr que dans les trois semaines, vous nous proposerez cette réunion, non pas comme un facteur, mais comme un porteur de projet et un homme profondément républicain.

(Applaudissements.)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Vous avez raison de nous rappeler que nous avons un tissu associatif de qualité et qu'il est important que nous puissions l'accompagner.

Monsieur BENFERS, souhaitez-vous répondre ?

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, merci. Je salue une nouvelle fois la proposition de Monsieur ROSSI. Heureusement, tous nos Conseils d'arrondissements sont enregistrés et filmés, puisque je tiens ce discours depuis le début. À ma charge de ramener la Mairie centrale autour de la table ; à la vôtre de ramener la Région et le Département.

Quant au délai de trois semaines, pour ma part, je ne peux rien jurer. Si vous voulez, nous pouvons faire cette réunion juste après le Conseil d'arrondissements, et ce sera bien volontiers. Les délais ne dépendent pas de moi, mais de tous les acteurs que nous solliciterons.

Pour revenir sur Femmes Familles Font-Vert, qui est effectivement une association formidable, et sur Colinéo que je ne connais pas trop, à mes yeux, il s'agit de montants plus que dérisoires, vu ce que nous votons au Conseil municipal. Néanmoins, s'agissant de certaines associations que j'ai rencontrées, lorsqu'elles font leur demande, je les trouve peu ambitieuses, car malheureusement, dans le passé, elles ont systématiquement eu une réponse négative, voire rien du tout.

Il est donc très bien que l'on s'en alarme aujourd'hui, et faisons en sorte que les choses aillent dans le bon sens.

Pour ma part, j'ai acté, et je prends tout le monde à témoin : je ferai en sorte que la Mairie et les adjoints concernés viennent au plus vite autour de la table avec tout le monde. Je ne vois pas qui ne devrait pas être là et qui devrait l'être.

Au-delà de cela, comme vous l'avez dit, Monsieur ROSSI, arrêtons un peu de faire de la politique dans ce Conseil d'arrondissements. Faisons en sorte que les choses aillent mieux pour nos amis, nos fidèles ou même ceux qui nous détestent.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur un point. Une association des Flamants est en souffrance et demande des locaux. Étant donné que vous êtes aujourd'hui au Département et que ces locaux sont sous la gestion de 13 Habitat, il serait bien de faciliter la signature d'une convention pour eux, car cela fait quelques années qu'ils l'attendent. Merci beaucoup.

Madame ATIA.- Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur BENFERS, pour vous répondre, nous sommes allés à la rencontre des Flamants – j'y suis née. Effectivement, il y avait un petit souci, mais il a été réglé. Si vous êtes intéressé, vous pouvez continuer à aller les voir, et vous leur demanderez. Vous verrez qu'au prochain Conseil d'arrondissements, vous serez ravi de l'action que nous avons menée, et nous comptons le faire chaque fois que les administrés viendront vers nous, si nous le pouvons.

(Applaudissements.)

Madame BAREILLE.- Merci, Madame ATIA.

Madame BENKEDIA.- Je voudrais appuyer les propos tenus par la conseillère municipale Hayat ATIA. Une délégation a été reçue par Monsieur le Président de 13 Habitat, avec Monsieur Denis ROSSI, et tout a été régularisé. Ils ne se trouvent donc plus dans une situation de précarité.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37005-DASA – 21-053 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37007-DASA – 21-054 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations

œuvrant en faveur des Familles - 2ème répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles résidant dans notre cité, dans le cadre d'une deuxième répartition pour l'année 2021. Sur un montant global de 34 500 euros, notre secteur est concerné par l'Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 1 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37007-DASA – 21-054 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37008-DASA – 21-055 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2ème répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations qui conduisent des animations dans notre cité, dans le cadre d'une deuxième répartition pour l'année 2021. Sur un montant de 5 000 euros, notre secteur est concerné par l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Malpassé, pour un montant de 500 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37008-DASA – 21-055 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37011-DS – 21-056 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3ème répartition 2021 - Approbation de conventions - Budget primitif 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur SOLER.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations sportives, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021.

Sur un montant global de 446 000 euros, notre secteur est concerné par :

- l'Association Boxing Club de Saint-Jérôme, pour 5 000 euros ;
- l'Association de Développement des Sports de Petites Surfaces, pour 3 000 euros ;
- le Comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française du Sport Adapté, pour 2 000 euros ;

- Défi Sport, pour 1 500 euros ;
- le FC Bocage les Olives, pour 4 000 euros ;
- Marseille VTT Passion, pour 2 500 euros ;
- Meds Base-ball et Softball Club, pour 4 000 euros ;
- le Sporting Club de Frais Vallon, pour 4 500 euros ;
- Système D Group, Maison des Familles et des Associations, pour 2 000 euros ;
- Team Judo Jujitsu, pour 18 000 euros ;
- le Vélo Club Gombertois, pour 2 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur SOLER. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37011-DS – 21-056 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, chers collègues, j'en profite pour interpellier Monsieur David GALTIER au sujet de l'association Boxing Club de Saint-Jérôme, laquelle a un projet qui a été moyennement validé par l'ancienne mandature sur la rénovation de ses locaux. Je voulais savoir si, dans le cadre de la réunion prévue et sollicitée par Monsieur ROSSI, à laquelle je participerai bien volontiers, nous pourrions essayer de mettre en concours les budgets ou les compétences de la Métropole pour faciliter la rénovation de cet outil. Il s'agit d'un outil historique dans lequel beaucoup des enfants du 13/14 sont passés et qui a permis l'émancipation d'un grand nombre d'entre eux, dans le bon sens. Merci.

Monsieur GALTIER.- Bonjour, Madame le Maire, mes chers collègues. Monsieur BENFERS, s'agissant du Boxing Club de Saint-Jérôme, cela me donne l'occasion d'évoquer la priorité que la Présidente de la Métropole souhaite donner au renouveau de la boxe en tant que sport fondamental, notre noble art et la boxe anglaise. Pour cela, nous avons un plan global consistant d'abord à passer par la Fédération française de boxe. Vous savez peut-être que Monsieur Dominique NATO vient d'être élu à la tête de cette fédération, et nous souhaitons donner une impulsion forte à ce sport, mais en essayant de coordonner l'action à la fois nationale menée par la Fédération française, l'action régionale menée par le père et le fils PAUTOT, puis nos différents clubs et associations.

Nous avons déjà fait une réunion avec le Président de la Fédération française, puis il faudra voir quel est le poids respectif de chacun de ces clubs, qui sont historiques, comme vous le dites. Par exemple, j'ai encore rencontré Monsieur Louis LAVALY, des Olives, très récemment, et cela fait partie de ces sports qu'il faut mettre en valeur. Celui que vous avez cité à Saint-Jérôme, qui est un club historique, entrera bien sûr dans le cadre de ce plan. Néanmoins, il faut avoir une vision globale de la boxe pour éviter la dispersion et que des petits clubs qui ne sont pas reconnus – ce qui n'est pas du tout le cas de Saint-Jérôme – viennent également demander des subventions. Il faut s'appuyer sur ces véritables piliers que sont la Fédération française, la Fédération régionale, ainsi que les grands entraîneurs et les grands clubs, comme Monsieur Louis LAVALY. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER, pour toutes ces informations.

RAPPORT N°21-37015-DAC – 21-057 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations et organismes culturels au titre des subventions 2021 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations et organismes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur YATSOU.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations et organismes culturels, dans le cadre d'une quatrième répartition de l'année 2021.

Sur un montant global de 142 000 euros, notre secteur est concerné par 55 000 euros pour le lieu Le Moulin, qui se trouve à Saint-Just et qui est une salle de spectacle importante de notre secteur. Bien sûr, nous sommes ravis qu'elle puisse bénéficier de l'aide publique après cette crise sanitaire très importante.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37015-DAC – 21-057 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37016-DAC – 21-058 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une quatrième répartition aux associations au titre des subventions 2021 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur YATSOU.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations culturelles, dans le cadre d'une quatrième répartition sur l'année 2021, pour un montant global de 1 239 900 euros. Pour notre secteur, nous avons 2 000 euros pour Trésors Patrimoine Étoffes à Marseille, qui se situe au chemin des Grottes Loubières, à Château-Gombert. Évidemment, le montant est à nouveau très faible, mais l'aide doit se poursuivre pour toutes les structures culturelles.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37016-DAC – 21-058 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37017-DAC – 21-059 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une deuxième répartition au titre des subventions d'aide à la création 2021 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur YATSOU.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations culturelles au titre de l'aide à la création, dans le cadre d'une deuxième répartition pour l'année 2021. Sur un montant global de 642 500 euros, notre secteur est concerné par :

- 10 000 euros pour l'Association Développement de la Culture d'Outre-Mer et son Expression Artistique en Métropole, qui est au Merlan, dans le 14e ;
- 30 000 euros pour les Œuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert Provence, dans le 13e ;
- 10 000 euros pour la Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37017-DAC – 21-059 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37027-DASA – 21-060 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du label « Cités Éducatives » 2021 - Approbation de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame PAINÉAU.- Madame le Maire, mes chers collègues, le 5 septembre 2019, les Ministre en charge de la Ville, du Logement et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ont labélisé « Cités Éducatives » 80 territoires en France, au sein des quartiers prioritaires. Ce nouveau programme de trois ans vise à fédérer la communauté éducative autour de projets concrets pour contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Le partenariat « Cités Éducatives » a été formalisé par trois conventions triennales, signées en juin 2020 par le Maire de Marseille, le Préfet et le Recteur. Marseille est la seule ville ayant obtenu trois labellisations :

- la Cité Éducative Marseille Nord Littoral : Réseau d'éducation prioritaire renforcé Henri Barnier et Réseau d'éducation prioritaire Elsa Triolet ;
- la Cité Éducative Marseille Malpassé-Corot : REP+ Edmond Rostand et REP+ Auguste Renoir ;
- la Cité Éducative Marseille Centre-Ville : REP+ Vieux-Port et REP+ Edgar Quinet.

Je voulais apporter une petite précision. Le ministère chargé de la Ville et du Logement et le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ont décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants afin de réduire les inégalités de destin qui ont progressé depuis 30 ans.

Ce rapport a donc pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations dans le cadre du label Cités Éducatives 2021. Sur un montant global de 48 000 euros, notre secteur est concerné par :

- le centre social Malpassé, pour 10 000 euros ;
- la Ligue de l'Enseignement FAIL 13 pour le centre social des Lilas, pour 8 000 euros ;
- le centre social Saint-Just/La Solitude, pour un montant de 10 000 euros.

Le partenariat « Cités Éducatives » est nécessairement une bonne chose pour cette partie du 7^{ème} Secteur. C'est pourquoi, Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame PAINEAU. S'il n'y a pas de prise de parole, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37027-DASA – 21-060 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N°21-37086-DAC – 21-061 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du label « Cités Éducatives » - Approbation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur YATSOU.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations dans le cadre du label Cités Éducatives 2021. Sur un montant global de 143 189 euros, notre secteur est concerné par :

- 22 600 euros pour l'Association Culturelle d'Espace Lecture et d'Écriture en Méditerranée ;
- 18 500 euros pour l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville ;
- 15 000 euros pour le ZEF, dans le 14^e arrondissement.

Si la mise en place de ce type de projets est incontestablement une excellente initiative, nous pouvons néanmoins regretter qu'il n'y en ait pas davantage dans les quartiers Nord. Pour notre part, je dirai encore une fois que nous avons pu réaliser un certain nombre d'actions culturelles sur le secteur, et je m'en réjouis. En

effet, nous avons eu cinq évènements culturels sur notre secteur au mois de juin, et nous continuerons pendant tout l'été, avant d'attaquer la programmation culturelle de la rentrée. Évidemment, c'est une action importante de retour à la vie normale, et je félicite toutes les équipes de notre Mairie qui travaillent très dur pour que nous puissions revenir à une vie culturelle.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU.

Madame D'ANGIO.- Ce rapport va dans la continuité du précédent. Nous regrettons également qu'il n'y en ait pas plus sur notre secteur, mais surtout qu'il n'y en ait que dans les quartiers prioritaires. Je pense que les petits Marseillais doivent tous bénéficier des mêmes actions et des mêmes évènements mis en place par la Mairie centrale. Or, une fois encore, on creuse un peu plus les inégalités en ne faisant pas bénéficier l'ensemble des petits Marseillais de ce type de projets. Nous voterons donc contre cette délibération.

Madame BAREILLE.- C'est noté, Madame D'ANGIO.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, nous parlons de deux rapports concernant les Cités Éducatives. Ces dernières sont imposées par l'État, lequel choisit les territoires où il souhaite les mettre en place. Ils en ont choisi trois sur Marseille et, d'ailleurs, dans la deuxième partie de leur examen, où Marseille pouvait être interpellative, on nous a expliqué que cela concernerait Vitrolles et Miramas et qu'il n'y aurait plus rien pour Marseille. Ceci est la réalité des Cités Éducatives.

Si vous regardez le cœur du rapport, vous vous apercevez qu'il n'y a rien d'occupationnel dans les Cités Éducatives. On a la partie « Aide aux devoirs », où l'on augmente les chances d'enfants qui se trouvent en difficulté, le Covid n'ayant fait qu'accentuer cet élément, et la dimension culturelle qui, honnêtement, construit un enfant. Cela comprend les deux pendants. Si l'on avait présenté les Cités Éducatives en disant : « On prend les enfants, on les met dans des cars, on les mène à la plage, etc. », effectivement, je serais de ceux qui penseraient que ce n'est pas acceptable au regard de ce que la Cité Éducative représente et des territoires où elle s'implique. Toutefois, dans le cas présent, nous parlons bien d'accompagnement d'enfants qui, pour un certain nombre, sont en grande difficulté et qui découvriront des œuvres grâce à cela.

Comme vous, je pense qu'il n'y a pas de territoires ni d'enfants prioritaires. D'ailleurs, j'avais été troublé par cette histoire de baisement de classes, lorsque Monsieur le Ministre de l'Éducation – en tant que tel, il a le droit – nous a expliqué que l'on baissait les classes à certains endroits et pas à d'autres. Or le Covid nous a appris une chose : sur les 119 communes du département, celles qui sont aujourd'hui le plus en souffrance se trouvent dans le nord du département, et vous seriez étonnés de certaines. Qui aurait pensé que cela arrive à Saint-Rémy-de-Provence, aux Baux-de-Provence, à Maussane ou à Fontvieille ? Ces gens ne vivaient que de l'économie du tourisme et, par conséquent, à un moment donné, n'ayant pas d'autre forme d'économie, ils se sont écroulés.

Il faut donc être très prudent lorsque l'on stigmatise un territoire sans prendre en compte ses spécificités, car on peut créer des ruptures d'égalité, et vous avez raison sur ce point. Franchement, si l'on voulait s'intéresser aux enfants, on diviserait les classes par deux partout, parce qu'il est bien qu'un enseignant ne s'occupe que de 10 enfants, où qu'ils soient. Que ce soit à la Bégude, à Château-Gombert ou à Malpassé, un enfant reste un enfant.

Quant aux situations de précarité des gens qui habitent dans des prétendus territoires privilégiés, nous savons tous que ce n'est pas très vrai non plus. On a vu le cortège de gens qui, malheureusement, sont venus demander de l'aide. Certains sont des petits entrepreneurs, des petits commerçants ou des restaurateurs qui s'en sortaient, mais cela s'est écroulé. Plus aucune partie du territoire marseillais n'est épargnée par des difficultés et des drames. Les enfants sont les mêmes partout. Certains ont un peu plus de chances que d'autres, ne serait-ce que dans l'accompagnement, ayant des parents le leur permettant, mais où que l'on se trouve, on doit être attentif à l'égalité territoriale. Cela me semble important.

En revanche, s'agissant de ces deux rapports, leur contenu est bien conforme à ce que les Cités Éducatives représentent. Cela suffit de mener des enfants dans des fermes pédagogiques. Je n'ai rien contre cela, mais franchement, il est mieux d'aller dans un musée ou dans une bibliothèque à la découverte d'un savoir. D'ailleurs, je remercie notre collègue de la Culture.

À peine entré, on m'a dit : « Ne mettez pas votre moto là, Monsieur ROSSI, parce qu'il y a un endroit où l'on peut récupérer des livres. » Il est plaisant d'entrer dans un environnement où un livre est important.

J'ai un petit souvenir d'une grand-mère qui s'appelait Madame MARQUEZ, qui était née à Pozoblanco, près de Grenade. Elle me disait : « Petit, je t'explique une chose. Lorsque Federico GARCIA LORCA s'est battu contre les fascistes à Grenade, on lui a donné deux pains, et il a dit : "Non, donnez-moi un pain et un livre. Le pain et le livre, cela nourrit l'homme". » Je suis heureux que dans ces Cités Éducatives, on ne donne pas uniquement de l'occupationnel ou du pain et que l'on accède à la culture. Merci, Madame le Maire.

(Applaudissements.)

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, les montants annoncés par votre adjoint à la Culture ne correspondent pas à ce que j'ai sous les yeux. J'ai 22 600 euros pour Malpassé Corot, 18 500 euros pour la Cité Éducative Malpassé Corot et 15 000 euros pour le ZEF. Est-ce bien cela ?

Madame BAREILLE.- C'est bien cela

Monsieur BENFERS.- D'accord.

Je suis d'accord pour que nous soyons tous très gourmands pour notre secteur, mais sans être un grand mathématicien, il me semble que sur le montant global de 143 189 euros, nous avons tout de même récupéré 56 100 euros, ce qui représente un tiers du budget. Sur huit secteurs, c'est une bonne performance.

Monsieur ROSSI.- Le montant est réparti sur les trois Cités Éducatives, et les ratios sont identiques.

Monsieur BENFERS.- D'accord.

Par ailleurs, il est très bien de parler d'égalité pour tous, et vous avez bien raison sur le fait qu'un enfant est le même quel que soit le lieu dont il est issu et où il grandit. Néanmoins, je voudrais vous parler d'équité. En effet, les impondérables ne sont pas identiques partout, et il faut les prendre en compte. Soit on fait l'égalité pour tout le monde, soit on essaie de rééquilibrer les choses par l'équité. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37086-DAC – 21-061 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N°21-37042-DEJ – 21-062 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières applicables aux accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et aux animations du soir et de leurs tarifs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Dans ce rapport, nous devons délibérer sur l'approbation des dispositions particulières qui encadrent la garderie du matin et les animations du soir, ainsi que leurs tarifs. Ces règles seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Il est précisé qu'une précédente délibération du 5 octobre 2020 avait approuvé l'exonération totale ou partielle de la tarification des accueils périscolaires, pour les familles concernées par ce service, en cas d'inactivité temporaire dans une école, liée à la crise sanitaire. Il est proposé de pérenniser cette mesure et d'affiner d'autres points, notamment en apportant des précisions sur les articles concernant les modalités de fonctionnement, d'accès, d'inscription, d'annulation d'une inscription et de tarification. Il nous est également précisé que le tarif est basé sur le quotient familial de la CAF et qu'il se décline en 10 tranches, les sommes étant facturées par période, sachant que l'année scolaire comprend cinq périodes.

Madame le Maire, je vous remercie de bien vouloir mettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37042-DEJ – 21-062 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37130-DTBN – 21-063 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Sécurisation du complexe sportif de la Busserine situé rue du Stade dans le 14e arrondissement - Demande d'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur SOLER.- Dans ce rapport, il nous est demandé d'entériner la mise en conformité et la sécurisation du complexe sportif de la Busserine, situé rue du Stade, pour un montant de 650 000 euros.

En effet, composé d'un stade, d'un gymnase et de plusieurs salles annexes réhabilitées en 2015, le complexe sportif de la Busserine est actuellement

fermé, suite à plusieurs actes de vandalisme. Aussi, afin de remettre en état l'ensemble des locaux et d'en permettre l'accès au public, plusieurs aménagements et travaux sont à prévoir :

- le remplacement de l'ensemble du système d'alarme ;
- le remplacement de l'ensemble des portes d'accès ;
- le remplacement de la clôture arrière du stade par un mur en banché ;
- le pose de deux bornes automatiques blindées sur le portail d'accès au stade.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Mairie de Marseille. Même s'il ne s'agit pas d'un équipement en gestion de la Mairie de secteur, nous sommes favorables à l'accomplissement de tels aménagements et travaux nécessaires, compte tenu de l'environnement.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Madame le Maire, 442 200 euros, « compte tenu de l'environnement »... Quel est l'environnement de la Busserine ? Quelle est la réalité de la Busserine ? Tout à l'heure, on parlait d'équité et de la nécessité d'accorder à certains davantage qu'à d'autres. On accordera 442 200 euros à la Busserine pour des réparations, car les équipements existent. À la Busserine, il y a une école maternelle, ainsi qu'une nouvelle école primaire qui a été inaugurée au début du mandat précédent et qui est donc flambant neuve. Il y a des commerces de proximité, un collège, une piscine, une crèche - toutes ne sont pas encore parties en raison du trafic de drogues -, un centre d'animation, et il y aura bientôt une grande mosquée. Il y a un centre commercial à proximité, qui est un équipement privé, certes, mais en tout cas, on ne manque pas de commerces. Pour l'instant, il y a encore un commissariat, même s'il est dans un état désastreux. Il y a tout ce dont on a besoin à la Busserine. De plus, il y a l'Espace culturel Busserine, lequel aurait fermé depuis longtemps sans l'action de la précédente majorité de secteur en sa faveur. Nous avons donc, nous aussi, soutenu cet équipement. Il y a de tout à la Busserine ! Or manifestement, cela ne suffit pas, puisqu'une plaine des sports est prévue, dont le financement est évalué à plus de 6 millions d'euros.

Il ne manque rien à la Busserine, mais il y a quelque chose en trop : l'insécurité, les crapules, les délinquants et le trafic de drogues, avec une pincée d'islamisme. C'est à cela qu'il faut s'attaquer enfin, puisque l'argent coule à flots depuis des années à la Busserine et dans tous les quartiers dits prioritaires, lesquels reçoivent donc, en priorité et depuis longtemps, un financement que les noyaux villageois, en revanche, ne reçoivent jamais. Eux paient, et les autres touchent ! Pour en arriver à quoi ? À devoir payer 440 000 euros de réparations ! Jusqu'à quand ferez-vous preuve de lyrisme ? Nous avons entendu Monsieur ROSSI faire des envolées qui nous conduiraient presque à verser une larme tellement c'est beau, mais il faudrait que ce soit vrai. Denis, tu le sais très bien, toi qui es là depuis un certain nombre d'années et qui a participé à cette politique dite « de la ville », qui consiste à déverser l'argent public, se contentant d'images d'Épinal et de vouloir faire pleurer Margot.

En conclusion, j'affirme qu'ils ne manquent de rien dans ce quartier, sauf la volonté de s'attaquer à ce cancer qui est l'insécurité et l'hyperviolence. En effet,

récemment, une crèche de la Busserine a dû plier bagage en raison du trafic de drogues qui se trouve à sa porte. Les familles sont donc pénalisées, alors que l'équipement existait. Cessez de voir le problème de la Busserine et des autres cités comme n'étant que social. Il faut avoir le courage de s'attaquer à cette gangrène. Libérez-nous, et libérez ces quartiers de ces délinquants et de ces trafiquants de drogues qui n'hésitent pas à tirer sur la police à l'arme de guerre, en plein jour. Quand prendrez-vous conscience qu'il faut alerter les pouvoirs publics pour mettre les moyens policiers et judiciaires afin de nettoyer ces quartiers ? Merci.

Madame BAREILLE.- Merci. Monsieur ROSSI, je vous laisse répondre.

(Échange entre Monsieur RAVIER et Madame ATIA hors micro.)

Madame BAREILLE.- Madame ATIA, je vous donnerai la parole par la suite.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, il est normal que Monsieur RAVIER ne le sache pas, mais je rappelle tout de même que ce matin, nous avons passé trois heures avec Madame la Préfète de Police et Madame la directrice de la DDSP pour évoquer cette problématique liée à la drogue sur l'ensemble des territoires concernés.

Nous avons indiqué au Département – je l'ai porté et je l'assume – qu'il n'est pas possible qu'une crèche ferme à cause des voyous qui vendent de la drogue à nos enfants et qui nous font partir les services publics. D'ailleurs, je considère que ceux qui viennent l'acheter doivent être punis comme ceux qui la vendent. Nous avons maintenu la crèche. Nous avons obtenu de Madame la directrice des services départementaux et de Madame la Préfète de Police, dont on sait qu'elle n'est pas tendre – c'est une personnalité qui assume ses choix –, de faire des opérations permanentes pour régler ce problème de réseaux et de trafics qui pourrissent la vie de tout le monde, où que l'on se trouve. D'ailleurs, si cela ne se produisait qu'à la Busserine, ce serait peut-être plus facile, mais cela se trouve partout où l'on se tourne. J'habite derrière le marché aux puces, où deux personnes sont assises sur une chaise, et j'ai un adolescent auquel je dis de ne plus aller chercher le pain, parce que j'ai peur. Ils sont partout ! Ce qui est sûr, c'est qu'ici, personne ne négocie avec eux. Personne ne fait des accords avec eux. Personne ne leur serre la main ou ne se sert d'eux pour telle ou telle période. Ici, tous ceux qui vendent de la drogue et tous ceux qui en achètent sont des ennemis, parce qu'ils pourrissent la vie de celles et ceux qui sont sur place.

Quand on parle de tel ou tel investissement, je suis d'accord, mais comme je l'ai dit ce matin à notre ami adjoint au Maire à la Sécurité, le problème est que certains équipements souffrent aussi de pratiques et de comportements violents, parce qu'ils dérangent. Le fait que l'on puisse voir telle ou telle personne vendre de la drogue dérange tout le monde. Par conséquent, on casse, et on fait partir les gens.

Ce matin, nous sommes allés au bâtiment G, au Mail, avec Madame la Préfète de Police. Elle m'a dit : « Mais Monsieur Rossi, cela existe ? » Oui, cela existe ! Il arrive qu'une partie de gens vous accueillent avec des machettes, au Mail, au bâtiment G, en France, au XXI^e siècle ! Notre réalité est celle-là !

Monsieur RAVIER.- Je suis heureux que vous la découvriez !

Monsieur ROSSI.- Je ne découvre rien du tout.

Monsieur RAVIER.- On ne vous a jamais entendu dans les années précédentes.

Monsieur ROSSI.- J'ai géré le plan de sauvegarde en ayant chassé un certain nombre de dealers, avec Madame DELMAS et ses amis,

Monsieur RAVIER.- Vous avez changé d'étiquette. Vous vous êtes vendu à un nouveau parti politique, et vous changez de discours !

Madame BAREILLE.- S'il vous plaît, nous nous éloignons du rapport.

(Intervention de Monsieur RAVIER hors micro - Inaudible.)

Monsieur ROSSI.- Non ! Monsieur RAVIER, vous pouvez raconter ce que vous voulez, car vous en avez le droit. D'ailleurs, tant que les démocraties sont en marche, on a le droit de dire ce que l'on veut, et cela durera.

En revanche, effectivement, Monsieur GUERINI était mon ami hier, comme il l'est aujourd'hui et le restera demain. S'agissant de Madame ANDRIEUX, ce n'est pas tout à fait pareil. Vous vieillissez également, car vous étiez mieux informé auparavant ! Parfois, vous vivez ailleurs, mais je vous répète que nous sortons d'une période compliquée et que ce matin même, nous traitons cette ligne avec ce qui relève du régalién, à savoir la Préfète de Police, etc. En revanche, si l'on commence à accepter, parce que l'on est menacé, que l'on ferme une crèche ou l'on ne permette plus à des collégiens d'avoir telle activité... Rendez-vous compte : à la Busserine, ils ont démolé les lieux où les jeunes filles se changent, ainsi que leurs toilettes, pour empêcher que les collégiens pratiquant un sport puissent venir, notamment les jeunes filles, afin que les trafics puissent se faire d'une manière élégante. Si nous renoncions à cela, nous serions criminels.

Le social est également une vertu dont nous avons besoin, et aujourd'hui comme hier, de nombreuses personnes, alors qu'elles étaient à l'abri, étaient contentes d'avoir une réponse sociale dans les détresses qui furent les leurs.

Très honnêtement, je crois que l'on politise tout. Monsieur RAVIER, vous le rappelez à longueur de journée, mais effectivement, Monsieur GUERINI est mon ami, aujourd'hui, demain et après-demain. C'est dit, et vous n'aurez plus à m'ennuyer avec cela. En revanche, pour les autres...

Monsieur RAVIER.- N'en faites pas trop dans la caricature du Marseillais !

Monsieur ROSSI.- Monsieur RAVIER, je vous explique clairement les choses. La caricature...

Monsieur RAVIER.- L'action !

Monsieur ROSSI.- Les électeurs ont choisi l'action, et je choisis la ligne. Un jour, si vous voulez faire un débat dans une radio ou une télé, je le ferai très volontiers.

Madame BAREILLE.- C'est une très bonne idée. Vous échangerez autour d'une interview radio ou télé. Maintenant, je vous propose d'avancer.

Monsieur ROSSI.- Madame BAREILLE, merci de m'avoir donné la parole pour répondre à ce fatras de couillonnades, et passons au rapport essentiel.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, je souhaiterais m'exprimer sur la Busserine. Je ne suis pas un grand littéraire, mais c'est un lieu que je connais très bien.

Monsieur RAVIER, pour l'anecdote, j'ai tenu le bureau avec vous. J'ai appris et compris quelles étaient les attentes des habitants de Château-Gombert, bien que j'y aie vécu pas loin d'une dizaine d'années. Je vous demande, s'il vous plaît, de respecter les autres et ces habitants de la Busserine. Je ne nie absolument pas les problématiques. Personne ne se complaît dans l'insécurité ni dans les dégradations. Tout le monde en a assez, et principalement la quasi-totalité de ces cités. Par ailleurs, je recherche désespérément un islamiste à la Busserine ou à Marseille, moi qui fréquente les mosquées dans ma vie privée, ce dont je ne me cache pas. Peut-être ne suis-je pas fréquentable, mais je l'assume avec beaucoup de fierté.

Comme vous l'avez dit, arrêtons la démagogie, et ne nions pas les évidences. L'insécurité est forte. Un décès est encore survenu très récemment, un jeune ayant été tué avec une arme de guerre. On n'a pas à excuser quoi que ce soit.

Il faut combattre tous les fléaux. Combattons-les ensemble, mais arrêtons les caricatures pour tout le monde.

Un habitant des quartiers populaires et des HLM, comme je l'ai été, n'a qu'une seule envie, à savoir de s'installer dans un noyau villageois ou peut-être dans une zone pavillonnaire telle que Château-Gombert et Saint-Mitre peuvent l'être, et ce n'est pas pour amener son HLM avec lui, mais pour avoir un lieu de tranquillité partagé avec tout le monde. C'est aussi simple que cela. Par conséquent, arrêtez la démagogie, s'il vous plaît. Le trafic de drogue est un fléau qui frappe tout le monde ici, que ce soit nos enfants ou nos proches. L'insécurité frappe tout le monde, débordant de plus en plus de ces quartiers, et constitue le malaise de notre société. Arrêtez la démagogie, s'il vous plaît. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37130-DTBN – 21-063 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

(Vote contre du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N°21-37132-DTBN – 21-064 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Église Sainte Marthe - Reprise des désordres et confortement - Rue du Plateau de l'Église - 14e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur ROSSI.- Avant de vous présenter le rapport, Madame le Maire, je veux remercier tout particulièrement Madame Catherine PILA, parce qu'elle en fut à l'origine. Elle a travaillé pendant presque six mois sur le fait qu'à la demande de l'Évêché, cette église, ayant des difficultés énormes, puisse ne pas être fermée afin qu'elle continue à être occupée par la communauté chrétienne et par les enfants qui participent à un certain nombre d'activités, alors que nous sommes passés à

quelques semaines d'une possible fermeture. Madame PILA a diligenté une enquête par un expert, et cela s'est traduit par une consolidation immédiate de l'intervention de la Ville. Puis on s'est aperçu que malheureusement, il y a encore des déformations sur ce plateau de l'église, sûrement liées aux carrières et à la grande circulation, ainsi qu'au fait que la nature est en train de bouger.

Je veux remercier notre collègue Monsieur MERY – Monsieur BENFERS le fera également pour moi –, parce qu'il a traduit, dans les actes, le complément financier qu'il nous fallait pour cet élément. Il nous accorde 588 000 euros de plus pour arriver à faire en sorte que l'ensemble des travaux soit réalisé, afin que la communauté puisse participer à ces temps pastoraux et de partage, qui sont la liberté de chacun, car dans un pays laïque, que je sache, la foi est personnelle et doit être pratiquée partout, dignement et respectueusement, quel que soit le culte. Le croyant doit entrer dans la maison de Dieu d'une manière décente. Il n'existe pas des bons et des moins bons.

Par exemple, il y a 48 heures, j'ai fait faire les aménagements à la Busserine pour la mosquée, pour la maison de Dieu, pour l'endroit où des gens qui ont environ 80 ans, en grande partie, vont prier, c'est-à-dire des personnes qui sont nos parents, voire nos grands-parents. Cela ne m'a pas troublé. Tout à l'heure, j'irai voir nos amis à Tour Sainte, et cela ne me troublera pas. Nous n'étions pas loin d'une synagogue qui elle-même est également en grande difficulté, et cela ne me trouble pas. Je ne demande à personne de croire, mais je demande à tout le monde de n'interdire à personne de croire et de faire en sorte de croire dans la dignité. Le fait de stigmatiser telle ou telle personne ou telle religion n'a aucun sens dans une république. S'il y a des actes d'intégrisme, de terrorisme ou d'attitude violente, c'est différent, mais la foi est personnelle. Dans la plupart de ces lieux de culte, que vous alliez à Tour Sainte, à la Busserine ou à Malpassé, vous voyez des gens qui, le plus souvent, ont l'âge de nos parents. Je les vois prier naturellement et, en vieillissant, vous verrez que l'on se rapproche un peu plus de Dieu, car on espère que l'on sera mieux accueilli au regard de nos actes. Bizarrement, on est plus attentif.

J'assume ces lieux publiquement, parce qu'honnêtement, le fait d'imaginer que quelqu'un puisse entrer dans la maison de Dieu dans l'indignité déshonore la République et ce en quoi nous croyons. Merci.

(Applaudissements.)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37132-DTBN – 21-064 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37145-DTBN – 21-065 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Mise aux normes du Centre Social Saint Jérôme Susini dans les locaux de l'ex-groupe scolaire saint Jérôme Susini - 8, traverse Charles Susini dans le 13e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et

travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Dans ce rapport, nous devons nous positionner sur des travaux de mise aux normes du centre social Saint-Jérôme Susini, qui est localisé dans l'ancien groupe scolaire Saint-Jérôme Susini, situé au 8, traverse Charles Susini, dans le 13e arrondissement. Le centre social Saint-Jérôme Susini occupe une partie des locaux désaffectés de l'ancien groupe scolaire, et les étages de ces mêmes locaux sont occupés, au travers de conventions d'occupation, par différentes associations, principalement sportives. L'idée est de permettre la création d'un seul ERP sur le centre et, à cette fin, il est nécessaire de réaliser différents travaux, dont les deux principaux sont l'installation d'un système de sécurité incendie et la mise en place de portes et de parois coupe-feu.

Pour le financement de cette opération, les subventions les plus élevées possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Cette délibération est l'occasion de rappeler au Conseil d'arrondissements qu'à côté, le gymnase Susini est également en cours de rénovation.

Bien naturellement, nous nous en réjouissons, mais nous rappelons à la Mairie centrale que nous souhaiterions que d'autres équipements concédés fassent aussi l'objet d'une programmation pour leur rénovation. Je ne parle pas simplement des petits travaux que nous serions en mesure de faire nous-mêmes, mais des gros travaux qui incombent à la Ville, bien que ces équipements nous soient concédés.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE, et vous avez raison de nous le rappeler. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37145-DTBN – 21-065 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°21-37058-DM – 21-066 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Attribution de subventions aux associations - Approbation des conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame BOUKRINE.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations menant des actions destinées à améliorer la perception du public sur les questions d'environnement et à prolonger les acquis de ces actions éducatives. Sur un montant global de 43 000 euros, notre secteur est concerné par l'attribution d'une subvention de 5 000 euros pour l'association Les Petits Débrouillards PACA.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37058-DM – 21-066 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe Rassemblement National.)

RAPPORT N°21-37149-DGAUFP – 21-067 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Conventions Politique de la Ville - Programme DSU - 1ère série d'opérations d'investissement 2021 - Approbation de l'Affectation de l'autorisation de Programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur OHANESSIAN.- Par ce rapport, nous sommes appelés à voter en faveur de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme pour l'année 2021, concernant l'opération Programme DSU 2021. Il s'agit de la première série d'opérations d'investissement à hauteur de 85 909 euros pour permettre le versement des subventions correspondant aux actions détaillées ci-après. Pour ce qui relève de notre secteur, il est proposé d'attribuer, aux associations ci-après, les aides financières suivantes :

– l'Association de Gestion et d'Animation de la Famille et des Associations, dans le 14e arrondissement, au centre social Flamants Iris, pour un montant de 2 000 euros : le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel informatique (ordinateurs et tablettes), afin d'amplifier son action sur la médiation numérique, et un standard téléphonique pour améliorer le fonctionnement de la structure ;

– l'Association pour le Développement de la Culture d'Outre-Mer et de son Expression Artistique en Métropole, pour un montant de 4 067 euros : en vue d'intégrer de nouveaux locaux situés au centre commercial du Merlan, le projet de réhabilitation porté par l'Association pour le Développement de la Culture d'Outre-Mer et de son Expression Artistique en Métropole se poursuit et devrait s'achever avant la fin de l'année. Le projet d'investissement consiste à installer une double porte DAS coupe-feu avec oculus dans le grand couloir, ainsi qu'une porte coupe-feu dans la grande salle de réunion, et à réparer le rideau métallique avec des lames galvanisées ;

– l'Association du Grand Canet aura un montant de 4 734 euros, et il s'agit d'un projet d'investissement consistant à acquérir du mobilier (banquettes, étagères fauteuils, présentoirs, chariot à livres, parcours motricité, patères, chaises, tableau), ainsi que du matériel informatique et vidéo (ordinateurs, écran, vidéoprojecteur et son support) ;

– La Ligue de l'Enseignement FAIL 13, au centre social Saint-Joseph, pour 4 500 euros, l'objectif étant de réaménager l'espace d'accueil en créant un espace numérique/média et une bibliothèque/médiathèque en vue de dynamiser l'engagement et le lien social sur le territoire.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Madame le Maire, c'est le dernier rapport de ce Conseil et, si vous me le permettez, je ferai une légère entrave au règlement avec une intervention très rapide ne concernant pas ce rapport.

Aujourd'hui, je pensais assister à mon dernier Conseil d'arrondissements en tant que conseillère municipale, la loi m'obligeant, suite aux élections du 27 juin, à démissionner de mon mandat le plus ancien. Toutefois, comme vous le disiez en début de séance, je pensais que les résultats ne seraient pas contestés, sauf que le recommandé que j'ai reçu ce matin de la part des candidats que vous soutenez dit le contraire. Aujourd'hui, je ne sais donc pas quand je quitterai définitivement ce Conseil d'arrondissements et le Conseil municipal.

Par conséquent, ne sachant pas quand je quitterai la Mairie de secteur, permettez-moi simplement de remercier l'ensemble des agents de cette Mairie qui, comme vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, sont plus qu'indispensables au bon fonctionnement de ce secteur. Ce sont eux qui font tourner la Mairie, qui réalisent des projets pour nos deux arrondissements, qui s'occupent de nos enfants dans les centres aérés et qui entretiennent les équipements qui sont sous votre responsabilité. Un grand merci à eux pour les six ans que j'ai pu passer à leurs côtés, ainsi que pour cette année qui vient de s'écouler. Comme je vous l'avais déjà dit lors de votre élection, vous avez la chance d'avoir des agents d'une grande qualité dans cette Mairie de secteur. Sachez donc en prendre soin. Je sais qu'ils répondront toujours présents, parce qu'ils n'ont qu'un seul objectif : l'intérêt général. Je voulais donc saluer leur travail aujourd'hui et les remercier du fond du cœur.

C'est avec un petit pincement que je quitterai le Conseil d'arrondissements dans quelques semaines, non pas par choix, puisque la loi m'oblige à quitter mon mandat le plus ancien.

J'en profite également pour remercier mes collègues élus du Rassemblement National qui, pour leur part, continueront à siéger au sein de ce Conseil et à défendre l'intérêt des habitants de ce magnifique secteur, pour ne pas dire « du plus beau secteur de Marseille ».

Je voudrais ajouter que si je quitte le Conseil d'arrondissements dans quelques semaines, ainsi que le Conseil municipal, bien évidemment, je ne quitterai pas les Marseillais des 13^e et 14^e arrondissements.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame D'ANGIO. Y a-t-il des prises de parole ?

Monsieur ROSSI.- Madame D'ANGIO nous fait cette annonce, mais il existait une solution, à savoir ne pas être candidate aux deux élections, puisque tu savais que tu étais automatiquement obligée de quitter la dernière. Par conséquent, dès le départ, quand tu étais candidate, tu savais que tu quittais le territoire sur le plan politique. Tu as été Maire de secteur sur ce territoire et, excuse-moi, mais en te présentant à deux élections, départementales et régionales, tu savais pertinemment qu'en cas de succès, on est obligé de quitter le dernier mandat.

Quant au recours, je suis estomaqué, parce qu'au regard des résultats, je ne vois pas l'élément qui pourrait mettre en doute l'élection que les gens ont souhaitée dans le cadre du suffrage universel. Je le dis, car parfois, il y a des astuces, et je sais que de nombreuses personnes les ont utilisées, puisque l'on n'est pas élu tant qu'il y a un recours. Je ne peux pas penser qu'il y ait une astuce. Je pense qu'un couillon a fait un recours sans savoir pourquoi.

Madame D'ANGIO.- Vous direz à vos collègues que ce sont des couillons.

Monsieur ROSSI.- Tout à fait, je le leur dirai.

Monsieur DUDIEUZERE.- (*Intervention hors micro-Inaudible.*)

Monsieur ROSSI.- J'ai du mal à penser pour les autres. Je les laisserai penser tout seuls.

En revanche, il existait une vraie possibilité. Je ne dis pas que ce n'était pas risqué, car il est courageux de partir sur une élection uninominale – le scrutin de liste est un peu différent. Très honnêtement, il suffisait de ne pas te présenter aux deux élections, et tu savais que tu pouvais rester ici. En faisant les deux, de fait, l'effet corrélatif consiste à disparaître, sur le plan politique, du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissements. Je le regrette, car politiquement, je trouve que lorsque l'on dit que l'on aime son territoire ou que l'on est passionné par lui, quand on est au Département, cela me paraît plus courageux, mais à la Région, très honnêtement... Je pense que tu aurais pu t'exonérer d'être à la Région, sachant très bien que tu étais obligée de démissionner. La réalité est celle-là.

Monsieur RAVIER.- C'est ta vision des choses. En étant conseillère départementale élue dans les trois quarts ou les quatre cinquièmes du 13e arrondissement, elle y reste tout de même enracinée.

Monsieur ROSSI.- Je ne dis pas le contraire. Je dis que l'on ne part pas du secteur dont on a été Maire.

Monsieur RAVIER.- Je crois que Sandrine a suffisamment de force, de volonté, d'abnégation et d'amour pour ce secteur pour s'y consacrer encore.

Monsieur ROSSI.- Je comprends que tu sois obligé de l'aider, et tu as raison, car c'est affectif. C'est normal, et elle le mérite. Néanmoins, en étant candidate aux deux élections, elle savait qu'elle quitterait le Conseil municipal de Marseille et le Conseil d'arrondissements. Quand on dit que l'on est attaché à un territoire, le cœur du secteur étant le Conseil d'arrondissements, il me paraît dommage de le quitter. Merci.

(*Applaudissements.*)

Monsieur RAVIER.- La plus belle preuve d'amour est d'y habiter !

Madame BAREILLE.- ...Et d'être un élu de proximité.

Madame ATIA.- Madame D'ANGIO, en premier lieu, je voulais vous féliciter personnellement, et j'espère que votre oncle prendra un peu plus exemple sur vous, qu'il se calmera et qu'il viendra avec une camomille, parce qu'il est très énervé. Néanmoins, je peux comprendre que vous souhaitiez rattraper le temps, puisque vous n'étiez pas là ces derniers temps.

Par ailleurs, j'apprécie qu'il vous défende en tant que femme, mais je pense que vous n'en avez pas besoin. Monsieur RAVIER, vous devriez faire preuve d'autant d'élégance avec les autres femmes de l'assemblée.

Si vous voulez m'interrompre, je le ferai aussi, constamment. Votre grosse voix ne m'impressionne pas.

En revanche, vous sembleriez intéressé par la Busserine. Je vous annonce donc quelque chose, ainsi qu'à vous, Monsieur BENFERS. Vous qui êtes très proche

de la Busserine, vous devez savoir que l'équipe de football a participé à un tournoi national, dont elle a été éliminée. Quatre équipes du secteur y participaient, deux du 13e et deux du 14e. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais demain, le FCLM Malpassé disputera la finale au Vélodrome.

Dans les quartiers où il n'y a rien, nous avons tout de même des clubs de football, ainsi que des personnes faisant du soutien scolaire et administratif, qui sont là justement pour aider à trouver de la sérénité.

Si vous voulez y aller, vous y êtes invité, mais on ne vous a pas attendu pour connaître le territoire, Monsieur RAVIER. Je suis née ici et je connais tout. Vous pouvez faire la leçon à Paris, mais pas ici !

(Intervention de Monsieur RAVIER hors micro.)

Madame BAREILLE.- S'il vous plaît, laissez parler Madame ATIA.

Madame ATIA.- Il a du mal. On appréciera encore l'élégance dont vous faites preuve.

En tout cas, je pense qu'il faut applaudir le FCLM Malpassé qui jouera au Vélodrome demain.

(Applaudissements.)

Monsieur OHANESSIAN.- Madame le Maire, je voudrais simplement annoncer à tous les collègues qu'une action sera menée par la Mairie de secteur. Je voulais donc vous remercier à nouveau, Madame le Maire, ainsi que tous les services, notamment le service des Sports, en associant mon collègue Yohann SOLER, le service de la Culture, avec mon collègue Ali YATSOU, et le service Animation. Les trois services travaillent ensemble pour organiser une grande manifestation qui aura lieu le 11 septembre prochain, rassemblant au moins 150 associations, sinon plus, des 13e et 14e arrondissements, ensemble, pour une grande journée festive de partage, et je pense que c'est là l'important.

Je voulais prendre la parole simplement pour dire à tous les collègues qu'au-delà des 150 associations que nous avons déjà contactées et qui nous ont répondu, si vous en connaissez d'autres qui souhaitent participer à cette journée, n'hésitez pas à venir vers Ali YATSOU pour les associations culturelles, vers Yohann SOLER pour les associations sportives ou vers moi-même pour les associations d'animation ou de fêtes et manifestations.

Merci, Madame le Maire, et merci aux services de tout le travail qu'ils mènent pour réussir cette belle journée du 11 septembre.

(Applaudissements.)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur OHANESSIAN.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, merci. Je prends la parole, et j'aimerais que l'on me laisse finir. Le but de mon engagement politique, qui a fait que je suis élu aujourd'hui, était de combattre la force du RN. Malgré cela, Madame D'ANGIO, je tiens réellement à saluer la personne que vous êtes, l'élue que j'ai pu rencontrer, même sur des débats contradictoires que nous avons pu avoir, et l'élue de proximité que vous avez pu être pour certains des administrés de ce secteur, voire peut-être pour tous.

Je vous salue vraiment avec beaucoup de sincérité, et si nous ne vous avons plus parmi nous, je vous souhaite – selon l'expression de Monsieur ROSSI que je m'approprierais aujourd'hui – bon vent.

Par ailleurs, même si ce n'est pas le sujet, j'en profite pour dire que, pour ceux qui le veulent, il faudrait se respecter un peu plus. En effet, pendant cette élection – à part LFI, tout le monde est présent ici –, sur les cantons 5 et 6, il s'avère que des affiches diffamatoires m'ont fait de la publicité. Cela a eu un peu d'impact sur mon affect, car cela m'a fait un peu rire. Néanmoins, je ne suis pas fait de bois, et le bois ne rend pas les coups. Si l'un ou l'une parmi vous a une relation de près ou de loin avec les gens qui se sont permis de le faire... Ce n'est pas ma petite personne qui est importante, mais réellement l'avenir de ce secteur. On veut combattre les voyous et les trafiquants de drogues, et on s'est fait les grands porteurs de la défense de la République, mais il faudrait commencer par se l'appliquer à nous-mêmes. Je ne mets personne en cause, ou peut-être tout le monde, mais j'espère que cela ne se reproduira plus. Si vous voulez le faire, prenez un meilleur profil ou une meilleure photo de moi, car cela m'arrangerait. Merci à tous.

Monsieur PICARELLI.- Je suis d'accord avec toi, car j'ai également été victime d'actes diffamatoires.

Madame BAREILLE.- Merci. À présent, je propose de voter ce dernier rapport.

LE RAPPORT N° 21-37149-DGAUFP – 21-067 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Abstention du groupe Rassemblement National.)

Nous avons épuisé les rapports de ce jour. Avant de clôturer cette séance, permettez-moi de remercier une nouvelle fois tous les agents de la Mairie qui ont permis la tenue de ce Conseil. Je remercie également les élus de la majorité pour la présentation de ces rapports, car je sais le temps et le travail que cela demande.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances. Merci à tous.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 10 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur)